

Interdiction activités pyrotechniques de plein-air

En raison de la situation météorologique, toutes **activités pyrotechniques** de plein-air, notamment le tir de feux d'artifices de divertissement et l'embraselement de brandons, sont **interdites** dans les arrondissements de Toulouse et de Muret du lundi 8 août à 15H00 au mardi 16 août 2022 à 12H00.

La préfecture de la Haute-Garonne.

[Télécharger le fichier «recueil-31-2022-259-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf» \(187.1 Ko\)](#)